



LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Mercredi 22 juin 2016

DECISIONS

Metuisela TALEBULA (UNION BORDEAUX-BEGLES) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre Rugby Club Toulonnais / Union Bordeaux-Bègles du 5 juin 2016, comptant pour la 26^{ème} journée de TOP 14, M. Metuisela TALEBULA est suspendu **3 semaines** pour « *Donner un coup de pied à un adversaire* ».

La date de requalification de M. Metuisela TALEBULA sera fixée ultérieurement, en tenant compte de la période de neutralisation de l'intersaison 2016.

Jean MONRIBOT (AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Aviron Bayonnais Rugby Pro / Colomiers Rugby du 29 mai 2016 comptant pour les demi-finales de PRO D2, Monsieur Jean MONRIBOT est suspendu **3 semaines** pour « *Marcher sur un adversaire* ».

La date de requalification de M. Jean MONRIBOT sera fixée ultérieurement, en tenant compte de la période de neutralisation de l'intersaison 2016.

Pelu TAELE (AVIRON BAYONNAIS RUGBY PRO) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Aviron Bayonnais Rugby Pro / Stade Aurillacois Cantal Auvergne du 4 juin 2016, comptant pour la finale de PRO D2, Monsieur Pelu TAELE est suspendu **4 semaines** pour « *Plaquer un adversaire au-dessus de la ligne des épaules* ».

La date de requalification de M. Pelu TAELE sera fixée ultérieurement, en tenant compte de la période de neutralisation de l'intersaison 2016.

.../...

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr





LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Marc BAGET (S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE) : A la suite de son exclusion définitive lors de la rencontre S.U. Agen Lot-et-Garonne / Oyonnax Rugby du 5 juin 2016, comptant pour la 26^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Marc BAGET est suspendu **3 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

La date de requalification de M. Marc BAGET sera fixée ultérieurement, en tenant compte de la période de neutralisation de l'intersaison 2016.

Léon William POWER (OYONNAX RUGBY) : A la suite de sa citation lors de la rencontre S.U. Agen Lot-et-Garonne / Oyonnax Rugby du 5 juin 2016, comptant pour la 26^{ème} journée de TOP 14, Monsieur Léon William POWER est suspendu **3 semaines** pour « *Frapper un adversaire avec le poing* ».

La date de requalification de M. Léon William POWER sera fixée ultérieurement, en tenant compte de la période de neutralisation de l'intersaison 2016.

S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE / OYONNAX RUGBY : A l'occasion de la rencontre S.U. Agen Lot-et-Garonne / Oyonnax Rugby du 5 juin 2016, comptant pour la 26^{ème} journée de TOP 14, une bagarre ayant impliqué des joueurs des deux équipes a été signalée. La Commission de discipline et des règlements a prononcé :

- à l'encontre d'Oyonnax Rugby une amende de **5 000 euros** pour « *Bagarre entre joueurs* »,
- à l'encontre du S.U. Agen Lot-et-Garonne une amende de **7 000 euros** pour « *Bagarre entre joueurs* », le club se trouvant en état de récidive.

.../...

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr





LIGUE NATIONALE
DE RUGBY

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS

Adrien BUONONATO (STADE FRANÇAIS PARIS) : A la suite des rapports des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre Castres Olympique / Stade Français Paris du 5 juin 2016, comptant pour la 26^{ème} journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a prononcé une interdiction d'accès au banc de touche à l'encontre de Monsieur Adrien BUONONATO pour **7 semaines** au motif de « *Incorrection vis-à-vis d'un officiel de match* ».

La date de requalification de M. Adrien BUONONATO sera fixée ultérieurement, en tenant compte de la période de neutralisation de l'intersaison 2016.

Gonzalo QUESADA (STADE FRANÇAIS PARIS) : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre Castres Olympique / Stade Français Paris du 5 juin 2016, comptant pour la 26^{ème} journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Gonzalo QUESADA.

La Commission de discipline et des règlements a également prononcé **un avertissement** à l'encontre du Stade Français Paris pour « *Non-respect de l'article 65 des Règlements généraux de la LNR* ».

Simon MANNIX (SECTION PALOISE BEARN PYRENEES) : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre C.A. Brive Corrèze Limousin / Section Paloise Béarn Pyrénées du 5 juin 2016, comptant pour la 26^{ème} journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **un avertissement** à l'encontre de Monsieur Simon MANNIX pour « *Contestations des décisions des officiels de match* ».

La Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de la Section Paloise Béarn Pyrénées.

S.U. AGEN LOT-ET-GARONNE: A la suite du rapport du représentant fédéral de la rencontre S.U. Agen Lot-et-Garonne / Oyonnax Rugby du 5 juin 2016, comptant pour la 26^{ème} journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a prononcé à l'encontre du S.U. Agen Lot-et-Garonne **un avertissement** au motif d' « *Irruption de plusieurs personnes non autorisées dans l'enceinte de jeu sans incident* ».

CONTACT PRESSE : Emmanuelle VARRON
T +33 (0) 1 55 07 87 51
emmanuelle.varron@lnr.fr

